

COMMUNE
d'AUSSAC-VADALLE
CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de Membres :

en exercice	07
présents	06
Votants	06

L'an deux mil dix le premier avril à dix-huit heures le conseil d'administration d'Aussac-Vadalle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT.

Date de convocation du conseil d'administration : 24 mars 2010

Présents : M. LIOT, Mme BRUNET, Mme COUSSAUD, Mme BIRONNEAU, Mme GUILBAUD, Mme LIOT

Absents : Mme GRZESKIEWIEZ

Madame BRUNET a été élue secrétaire de séance

OBJET :

Approbation du compte administratif 2009 du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Président présente aux membres du conseil d'administration, le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale 2009.
Le Président se retire et Madame BRUNET prend la présidence.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2009.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes an,
mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Président,
Gérard LIOT